

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

La MINERVE se publie deux fois par semaine, le Lundi et le Jeudi Soir, prix de l'abonnement est de QUATRE PIASTRES par année outre les frais de Port, payables d'avance.



PRIX DES AVERTISSEMENTS.

Six Lignes et au-dessous, première insertion, 2s. 6d. et 7d. chaque suivante. Dix Lignes et au-dessous, première insertion, 3s. 6d. et 10d. chaque suivante.

LA MINERVE,

Journal politique, Littéraire, Commercial, &c.

COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE

CONTRE LE FEU DU COMTE DE MONTREAL. Les membres de la COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU DU COMTE DE MONTREAL ont le plaisir d'annoncer que le 16 de Janvier 1837, sont par les présentes notifiés qu'ils sont requis de payer à la compagnie, à son bureau Rue S. Sacrement de cette ville, le ou avant le deuxième jour d'Octobre prochain 1837, les répartitions ou dividendes ci-après nommés qui ont été déclarés payables sur leurs billets déposés entre les mains de la compagnie et chargés dans les livres aux dates respectives qui suivent, savoir: -

1836 - Novembre 26. P. M. - 1 par cent réparti sur les billets des membres déposés cette date. Décembre 9 A. M. - 1 par cent do do do 1837 - Janvier 1er. A. M. - 2 par cent do do do do 16 P. M. - 1 par cent do do do

43 par cent montant des dividendes et répartitions déclarés payables pendant l'année. Le tout conformément à la loi et aux règlements de la compagnie. Par ordre du Bureau des Directeurs, JAMES KNAPP, Secrétaire et Trésorier.

BANQUE DU PEUPLE.

NOUS soussignés, après l'examen des Livres et Comptes de la Banque du Peuple, certifions que le Dividende de Trois par Cent, pour les derniers six mois qui viennent de déclarer les Gérants, est pleinement justifié par l'état prospère des affaires de cette Institution. THOMAS FRANCHERE, H. B. SMITH, Auteurs.

BANQUE DU PEUPLE.

Les Actionnaires de la Banque en Commandite de VIGER, DEWITT & Cie. sont prévenus qu'un Dividende semi-annuel de Trois pour Cent sur le capital souscrit et payé, a été déclaré aujourd'hui et qu'il sera payable au Bureau de la Société, le ou après le 1er Septembre prochain. Par ordre des Gérants, B. H. LEMOINE, Caisier.

AVIS PUBLIC.

Bureau du Trésorier des Chemins, Montréal, 24 Aout, 1837. Le soussigné, TRÉSORIER DES CHEMINS de cette ville, notifie par ces présentes, tous ceux qui demeurent encore entretés à la Cité de Montréal, pour cotisation, taxes &c. qu'il n'a plus de leurs comptes respectifs ne soient de suite liquidés à son bureau il se trouvera dans l'impossibilité de poursuivre le recouvrement d'iceux. P. AUGER, Trésorier des Chemins.

MUSIQUE.

MR. MOIT, l'honneur d'informer les Dames et les Messieurs de Montréal, qu'il a pris sa résidence en cette ville et qu'il leur offre, le plus respectueusement, ses services comme MAÎTRE DE FORTE-PIANO, D'ORGUE et de VIOLON (Maître de CHANT et Maître de BASS-COUSTINE. Son plan d'instruction sur le Forte-Piano et sur l'Orgue, est à la fois nouveau et il est le résultat de plusieurs années d'études attentives sur les besoins de l'écolier; Mr. MOIT, peut, au moyen de son cours d'instruction, achever, en moitié du temps qu'il est supposé généralement nécessaire, l'entière éducation d'un écolier. M. MOIT désire employer tout son temps et ses attentions à l'instruction de ses écoliers et recevra les ordres qui lui seront donnés dans sa profession, à sa demeure dans la maison de M. Dubord l'angle des rues Sanguinette et St. Louis vis-à-vis l'Église nord du Champ de Mars, où il sera heureux d'expliquer les avantages de sa méthode à tous ceux qui désireront la connaître et où il pourra indiquer les prix moyennant lesquels il donnera ses leçons. M. MOIT se propose d'acquiescer les Pianos, toutes les fois qu'il pourra le faire sans gêner ses devoirs professionnels. Montréal, 11 août 1837.

PAUL MARTIN, Armurier et Furgeron.

employé ci-devant dans l'arsenal de l'Isle Ste. Hélène, informe le public qu'ayant été déchargé de son emploi, il s'est établi dans le faubourg de Québec, dans la boutique ci-devant occupée par M. DUMIN, où il exécutera toute sorte d'ouvrage dans l'Armurerie, la Serurerie ou la Forge ainsi que les ouvrages en cuivre, &c. Il espère par l'attention qu'il apportera à satisfaire ceux qui voudront bien l'encourager, mériter une part de la faveur de ses concitoyens. Sa boutique est dans la Grande-Rue, vis-à-vis la maison du Juge Reid. - 3 août. -

HOTEL DES SOURCES DE VARENNES.

Le soussigné ayant loué l'établissement ci-devant occupé par M. Rasco, s'y est établi et continue à tenir cet Hôtel sur un pied respectable. Il est inutile de donner des détails sur les commodités et les avantages qu'offrent cet établissement si bien connu du public. Le soussigné croit seulement devoir ajouter qu'il portera tous ses soins à donner une entière satisfaction aux voyageurs qui voudraient visiter son hôtel. Les BAINS sont maintenant en opération. L'efficacité des Eaux des Sources de Varennes pour plusieurs maladies est bien connue. J. AGIER, Varennes 27 juillet. -

MÉLANGES.

QUELQUES MOTS DE MME DE STAEL.

Les grandes beautés littéraires ont leur source dans la morale la plus élevée. Le vrai talent n'est jamais obligé à sacrifier ni la force ni le bon goût. Les hommes et les peuples marchent vers la prospérité ou la ruine, selon qu'ils observent ou qu'ils négligent les saintes lois de la justice. Elle ne fait cas de toutes les connaissances, de toutes les expériences positives. Son besoin de vérité la ramenait à la justice, et par là même à la modération. Que voulez-vous, disait-elle, avec du génie on n'aurait jamais besoin d'immortalité et sans génie, il ne faut pas accepter des places difficiles. Elle ne faisait aucun cas des calembours, et cependant elle en a dit quelque fois avec sa promptitude ordinaire. Dans une dispute sur la traite des Nègres, avec une grande dame de France, celle-ci lui dit: Eh quoi! madame, vous vous intéressez donc beaucoup au compte de Limonade et au marquis de Marmelade? Pourquoi pas autant qu'au duc de Bouillon? répondit-elle.

Un recensement de la population de la Suisse, opéré dans tous les cantons par suite d'un arrêté de la diète de 1836, en porte le chiffre total à 3 millions 177,429 âmes. C'est le canton de Berne qui compte le plus d'habitants, et après lui le canton de Zurich. Le premier en a 400,000 et le second 341,567. Tous les autres sont au-dessous de 200,000. Le moins peuplé est celui d'Uri, dont le chiffre n'est que de 13,619 habitants.

On lit dans le Courrier de Lyon. Depuis quelque temps le sieur D..., jeune homme de dix-sept ans demeurant à Saint Genis, Leval, avait un petit chien qu'il avait l'habitude de caresser fréquemment. Il y a près de six semaines que cet animal disparut tout à coup sans qu'on pût découvrir sa trace, et le lundi 5 juin le malheureux D... fut tout à coup saisi d'un violent accès d'hydrophobie, au quel il ne tarda pas à succomber malgré les secours les plus pressés. Il n'avait point cependant été mordu; mais il paraît que les lésions de son chien, déjà atteint de la rage, avaient suffi pour lui communiquer cette horrible maladie. Nous apprenons sur ce fait l'attention des savans médecins chargés de veiller à tout ce qui peut intéresser la salubrité publique.

Curiosités.—Parmi les objets mis en vente, il y a peu de temps à Warwick (Angleterre), trois surtout fixèrent l'attention de tous les amateurs: le premier était la collette de veaux portée par Washington pendant une partie de la guerre de l'indépendance; le second, une paire de guêtres dont s'était servi Napoléon encore sous-tendant d'artillerie; le troisième, la chemise ensanglantée du duc de Montmouth, décapité à Londres le 25 juillet 1685.

De l'Éducation et des Cultes en Canada.

PAR AMARY GIBSON. Nous sommes heureusement assez avancés dans le monde pour ne plus considérer cet objet comme étant d'une importance publique inférieure, mais comme la base du caractère et du bonheur du peuple. Nous savons, pour nous servir d'une expression de feu le pape Clément XIV, qu'on ne devient tout ou rien selon l'éducation qu'on reçoit. En Amérique il y a peu de pays, les anciennes colonies Espagnoles excepté où l'instruction du peuple soit plus arriérée que dans la Bas-Canada, il n'y a que très peu de peuples où la masse est plus instruite et cependant moins ignorante que le peuple Canadien! D'où cela vient-il? Le gouvernement Français n'avait rien fait pour cet objet important? Le clergé Canadien, comme il en a été accusé, est-il l'ennemi de l'éducation ou plutôt le gouvernement anglais l'a-t-il empêché? Examinons!

Le défaut d'éducation dans un pays quelconque est le chef d'accusation le plus grave que le peuple puisse porter contre son gouvernement. Il n'y a pas de justification, il n'y a pas de cause qui puisse excuser une telle négligence, je dois dire une telle tyrannie. Le gouvernement britannique, pendant les premières quarante années de sa domination en Canada, ne s'est guère occupé de l'éducation de ses nouveaux sujets, sauf à s'appuyer sur elle tout ce qui est cher à un peuple: les instructions royales aux gouvernements de cette colonie ont été la pour le prouver. Un conquérant qui vit la vie ou la propriété au conquis est un être généreux comparé à un gouvernement, qui par un traité solennel admet les conquies à l'égalité de ses sujets, et qui essaye de le dégrader à l'illuminisme par une ignorance forcée. Le gouvernement, non la nation britannique semble s'être éteint pendant des siècles dans

l'idée, que les colonies ne sont que les ateliers de son luxe et un théâtre pour y mettre en scène ce pouvoir arbitraire, qu'il n'aurait pas impunément déployer dans la Grande-Bretagne, je ne parle pas de l'Irlande. C'est à cette idée qu'on doit attribuer ce mal dont se plaint le Canada et tous les griefs dont se plaignent toutes les colonies. Le gouvernement britannique ne veut pas comprendre qu'il serait dans l'intérêt des empires Européens, de se convaincre, que les beaux jours de la politique coloniale sont passés, qu'au moment où un état fonde une colonie il ne fait qu'un acte de procréation politique, que répandre le germe de la société et de la civilisation. En Europe on s'en tient toujours à l'idée que des colonies perpétuelles sont possibles, et ce qui plus est, on les croit utiles aux métropoles, quoique l'histoire du monde prouve clairement le contraire, quoique les nations ne gagnent par l'asservissement de leurs colonies que des administrations qui dévalent les revenus et de la métropole et des colonies, des établissemens militaires plus coûteux à proportion qu'ils sont moins utiles, un patronage des ministres qui devient une source féconde de corruption pour empoisonner quoique pourrait examiner leurs actes, ou qu'on ne peut avoir servi à leurs fins iniques doit être éloigné d'un théâtre où le peuple désespéré enfin pourrait bien exterminer les auteurs de la farce atroce que joue l'administration en même temps que les acteurs. Pour atteindre le but gouvernemental dans les colonies, il est clair que l'ignorance des colons doit assurer la durée des abus, et cela explique la conduite du gouvernement britannique à l'égard de l'éducation populaire dans les colonies.

Le gouvernement Français avait confié de grands biens à l'ordre des Jésuites et des Sulpiciens, à condition de propager l'éducation en Canada. Les derniers dont je parlerai plus tard existent encore. Les biens des Jésuites sont d'une étendue très considérable (au-delà de 735,340 arpens en superficie.) Dans un autre endroit j'ai montré quels en ont été les revenus et l'administration depuis leur séquestration par le gouvernement anglais, et je me borne ici à une seule question: que sont devenus ces revenus? C'est avec regret que l'on doit répondre: le gouvernement britannique les a détournés de leur véritable destination, le gouvernement britannique les a employés à d'autres fins connues de Dieu, à la rigie de ces biens et à ceux qui s'en sont gorgés; le gouvernement depuis 1800 jusqu'en 1810 a permis (car il ne les a pas cotés) aux commissaires réiseurs une dilapidation tellement honteuse de ses revenus, qu'ils n'ont pas pu, on n'ont pas osé dire à la législature, quel en était le montant, et ce qu'on en a fait pendant cette période. Voyez appendice DD Journ. ch. ass. 1831-1832, et que pour l'époque de 1810 à 1816 il n'ont été que le courage de déclarer, non le montant du revenu, mais les frais de la régie ont été de £1455 14s. 2d.

La législature provinciale a souvent réclamé ces biens mais toujours en vain. Lord Goderich enfin promit en 1831 de les rendre à leur destination première à condition que la province constituerait à ses frais des casernes, pour que le gouvernement put retirer les troupes du roi du collège des Jésuites. Mais dit le peuple canadien, cette province a montré en plusieurs occasions qu'elle sait se défendre elle-même qu'elle n'a nullement besoin d'augmenter ses dépenses pour avoir des soldats en Canada; si le gouvernement de la métropole les juge nécessaires à ses fins, qu'il leur construise des casernes; car si nous voulons les faire, ça absorberait le revenu de plusieurs années de ces biens. De plus que le gouvernement se rappelle que le collège des Jésuites est un édifice qui donnerait facilement un loyer de £1500, même en en réservant pour servir de collège. Témoinage de M. Michel Berthelot N. P. ancien agent du commissaire chargé de la régie de ces biens devant le comité des terres de la couronne. 7e rapport page 32. Donc depuis 1800 cet édifice ayant servi de casernes la province a contribué aux dépenses des troupes du roi £25,500, somme qui suffirait pour construire de nouvelles casernes. Il n'est donc pas étonnant que la législature provinciale ne puisse pas comprendre, que pour rentrer dans la possession de sa propriété la province doive donner des équivalents à ceux qui s'en étaient rendus maîtres bon gré mal gré. A tout homme raisonnable et impartial il paraît un fait établi, que l'aliénation de ses biens de leur destination première est une des principales causes, qui ont retardé les progrès de l'éducation en Canada. Il est indéniable que les jésuites n'ont été que les dépositaires usurfruitiers de ces biens à condition de promouvoir l'éducation du peuple. D'après la constitution de leur ordre même. (Constitutions, v. 1, chap. 1.) Les jésuites ne pouvaient posséder des revenus que pour maintenir les élèves de leurs écoles. Après l'extinction de leur ordre le gouvernement aurait eu le droit de se charger de la gestion, en employant les revenus à leur première destination; mais il ne pouvait pas les en détacher, il ne pouvait même pas les employer à ce but sans contrôle, parcequ'il y avait une législature locale, qui en vertu de la constitution a seule le droit d'acquiescer et d'approprier tous les deniers publics de la province. Le droit de propriété ne pouvait échouer au gouvernement, si ce n'est comme l'ont intimé les officiers en loi de la couronne, par la loi de la conquête, c'est à dire du plus fort. Après la suppression de cet ordre religieux en France, tous les collèges et séminaires furent invariablement employés pour avancer l'éducation du peuple, et ses revenus n'en furent jamais dé-

tournés. Mais que fit le gouvernement britannique? Le roi en conseil transféra les biens des Jésuites en Canada à Jeffrey Lord Amherst. A cette dilapidation du bien d'autrui, quoique soutenue en Canada par les officiers en loi de la couronne, résistance fut faite en Angleterre par les officiers en loi de la couronne et par le parlement impérial. La province connaissait bien ses droits sur ces biens, et immédiatement après la mise en opération de l'acte constitutionnel elle réclama cette propriété en faveur de l'éducation. Lorsqu'en 1800 la chambre d'assemblée s'occupait de cet objet, le gouverneur d'alors pour éviter une enquête, qui aurait pu prouver les droits du Canada sur ces propriétés et la dilapidation naissante de ces revenus, en lui disant que le respect dû au souverain s'y opposait, et que le roi serait offensé, si une autre fois on parlait de ces biens (Journ. Ass. de 1800.) Pauvres rois, que vos laquais vous rendent de mauvais services! L'assemblée proposa une adresse au roi, priant S. M. de prendre en sa royale et paternelle considération l'état déplorable de l'éducation de la jeunesse canadienne.

Mais les favoris de l'administration eurent assez d'influence, pour que cette adresse ne peut point voter. En 1823 l'assemblée présente au comte D'Albion, alors gouverneur en chef, une adresse, le priant de lui communiquer telles instructions et dépêches que le gouvernement impérial lui aurait transmises de ans à autre à l'égard de ces biens. Il s'y refusa. De cette manière cet important objet ne fut pas examiné et la régie de ces biens resta dans les ténèbres. Enfin quand le cri d'indignation contre l'administration de ce satrape devint général, quand on avait formé dans tous les pays des comités constitutionnels pour envoyer en Angleterre des pétitions contre le gouverneur en chef, après que le ministre de Downing-Street avait été obligé de remplacer ce chef de l'administration locale, alors enfin on fit la promesse de rendre les biens des jésuites à leur première destination. Quand les promesses ont-elles manqué à nos gouvernements? Quand les ont-elles remplies?

Les mignons de l'administration locale accusent les Canadiens d'origine Française d'ignorance; ils ne le sont pas, ils le sont bien moins que la masse des habitants de beaucoup de comtés d'Angleterre, où la loi du paupérisme a entièrement abruti les classes inférieures de la société. Le Can. d'op. près l'aveu de ses ennemis même, est intelligent, il a des talents, qu'on a étouffés; il est instruit, dans beaucoup de choses l'instruction lui manque, et ce fait sur un jour une grave accusation, lorsque le gouvernement voudrait se vanter dans l'histoire de sa philanthropie et de sa justice à la peine pourra-t-elle lui accorder à cet égard la plus ordinaire honnêteté. Depuis le gouverneur Murray les instructions royales aux différents chefs de l'exécutif de ce pays, contiennent les ordres les plus positifs non seulement d'engager les Canadiens, mais de diriger l'instruction publique de manière qu'ils doivent abandonner leurs institutions et leur religion; c'est un système de prosélytisme rédigé par une tyrannie digne des Henri VIII et d'Elizabeth. Instruction for James Murray esq. gouverneur &c. de la Province de Québec 7th Dec. 1763 art. 39 seq. To Guy Carleton Esq. 1775; to Sir George Prevost 1812. Comparez Maseses papers, on the state of Quebec and l'histoire (?) du Canada par Hon. Wm. Smith. Combien l'exécutif et sa surveillance le conseil législatif ont agi dans l'esprit de ces instructions, paraîtra par l'appareil suivant.

En 1801 l'acte qui établit l'institution royale dont je parlerai tantôt fut attaché à l'assemblée, qui se flattait qu'en passant une loi permanente de l'éducation de la jeunesse protestante, on ne lui refuserait pas une autre pour établir des écoles gratuites dans les campagnes en faveur de la jeunesse catholique. Le premier acte fut réservé au plaisir du roi, comme tout acte qui crée des corporations; le second fut rejeté par une majorité factice dans l'Assemblée. Il est intéressant de connaître les noms de ceux qui induisirent la chambre à déclarer irréguliers ces précédés sur le bill de M. Jos. Frs. Perrault, pour établir des écoles gratuites dans les campagnes pendant qu'un autre bill celui de l'institution royale, était devant elle. Ce furent MM. Young, Bell, Menut, Walker, Steel, J. Cuthbert, les juges Panet et Debono, Caldwell, Badgley, Coffin et Lee, contre MM. Viger, Berthelot, Gouin, J. Bedard, Poullin, Tessier, Craigie, P. Bedard et Huot. Voyez Journ. Ass. 1801 page 197 seq. Depuis tous les efforts faits vis à vis pendant long-temps pour avancer l'éducation des masses. En 1812 la guerre avec les Etats-Unis étant déclarée, il s'agit de flatter les Canadiens, qui marchèrent gaiement contre l'ennemi et sauvèrent la province à l'empire. Cette année le conseil législatif et l'Assemblée firent présenter au Prince Régent, depuis George IV une adresse, lui exposant l'état déplorable de l'éducation dans ce pays et réclamant les biens des Jésuites pour en faire l'usage. En 1814 l'assemblée passa un bill pour établir des écoles élémentaires dans les paroisses de campagne—il fut rejeté par le conseil législatif; en 1816 un bill semblable y eut le même sort.

En 1818, 1819 et 1821 des bills pareils passés par les deux branches de la législature, furent réservés par l'exécutif au bon plaisir du roi, en 1822 et 1823 ce fut encore le tour du conseil législatif de rejeter ces bills, et ce ne fut qu'en 1824, trente ans après l'octroi de l'acte constitutionnel, que l'Assemblée réussit à avoir son premier bill d'éducation sanctionné. Mais en 1827 le conseil législatif, une autre fois soutenu par une administration déplorable rejeta un

bill d'éducation et renouvela cette mesure en 1833. Depuis le mois de mai 1836 toutes nos écoles sont encore fermées, grâce à ce corps libéral. On voit combien les ennemis des Canadiens ont droit de l'accuser d'ignorance!

Pour que le lecteur puisse se faire une idée de l'état de l'éducation populaire en Canada, je lui citerai les paroles d'un des plus respectables témoins devant un comité de l'Assemblée de 1824. Si par éducation on entend la connaissance même élémentaire des lettres, alors on doit admettre, qu'elle est réduite à très peu, surtout dans nos campagnes. Il y a malheureusement plusieurs paroisses où l'on trouve à peine cinq ou six personnes, qui savent médiocrement exprimer leurs pensées par écrit ou faire les règles élémentaires de l'arithmétique. D'après ce que nous en savons, c'est le supérieur du Séminaire de Québec qui parle au nom de ses confrères) nous sommes disposés à croire, que dans nos campagnes il y a, terme moyen, près du quart de la population qui sache écrire son nom, assez mal à la vérité. Dans ce cas nous ne parlons que des agriculteurs et non des personnes de certaine profession, qui exigent des connaissances plus étendues. Quelle honte pour un gouvernement, qui se vante d'être le plus libéral de la terre, de présider aux destinées d'une colonie dont l'importance augmente tous les jours, et dont il force la population de rester dans une telle situation. Cette tâche souillera à jamais l'histoire de ce gouvernement, qui ne pouvait pas être ignorant de ce qui se passait ici, et qui, s'il l'avait été, sera condamné sur les ordres exprès contenus dans les instructions royales dont il a été parlé plus haut. Et malgré tous ces efforts d'être dirigé soigneusement toute étincelle d'instruction chez le peuple canadien, le court espace de onze ans pendant lesquels la législature a fait de grands efforts pour répandre les connaissances élémentaires parmi les Canadiens, quel changement soudain dans les dispositions prouve toute la fausseté de l'assertion qu'ils sont une race dénuée de talents, d'intelligence et d'esprit! Il y a cinq ans l'habitant de la campagne, content de son sort pourvu qu'il ne touchât pas aux libertés publiques et individuelles, croyait pouvoir se passer de l'instruction, dans ce moment le Canadien qui n'a pas les moyens de faire instruire ses enfants, se tord le sur son malheur et lance des malédictions contre le corps qui a fermé les écoles; celui qui demeure près des écoles, qui est assez riche pour leur faire donner une éducation au-delà de l'éducation élémentaire, et qui se refuse de la faire est l'objet de la risée et du mépris de ses compatriotes. Je ne suis pas le seul qui ai observé ce fait, et je ne suis pas le seul non plus qui se croie convaincu que tous les éteignoirs du monde, toutes les ruses des ennemis de ce peuple, toutes les violences du gouvernement ne pourront pas empêcher les lumières d'éclairer dans ce dix-neuvième siècle le Canada comme le reste de la terre. (A CONTINUER.)

OPINION DE LA PRESSE ÉTRANGÈRE

Sur Northern Star, d'Albany.

LES CANADIENS.—Le tourment de l'opinion du peuple des Canadas, et le mouvement populaire qui l'indique, prennent de jour en jour une importance et un intérêt croissant. Les prétentions que dans la théorie le gouvernement britannique entretient relativement à son autorité sur les colonies, paraissent être aussi démenties et intolérables qu'elles l'étaient en 1776; et ces prétentions, jointes dans la pratique aux abus les plus criants qui habituellement caractérisent les administrations coloniales, conduites qu'elles sont généralement par des agents expédiés de l'étranger, et n'ayant ni sympathie ni responsabilité envers le peuple dont il sont appelés à manier les affaires, ont à la fin produit ce clergé d'excitation parmi les natis depuis long-temps résident, c.-à-d. la population propre du Canada, qui se manifeste sous différentes formes et pronostiques quelque chose d'analogue à ces mouvements qui amenèrent autrefois l'indépendance nationale de notre beau pays.

Les mêmes causes produisent les mêmes effets; cet axiome universel ne renferme pas moins de vérité que son inverse, c.-à-d. les mêmes effets supposent les mêmes causes. Tout observateur doué d'intelligence et de réflexion ne peut se défendre sur la condition et la tendance des affaires en Canada. Ces colonies britanniques, aussi clairement que les fruits de nos verges mûrissent pour se séparer de la tige qui les a produits; et lorsque le temps sera arrivé, la séparation se fera d'une manière aussi naturelle et aussi inévitable dans un cas que dans l'autre. Car telle est la loi établie par la nature ainsi que par la Providence. Responsabilité, prudence, comptabilité, conduite directe des affaires importantes de la vie et de la société, tels sont les agents sublimes et désignés pour développer le caractère humain, et établir la véritable dignité et le bonheur raisonnable tant des individus que des communautés. L'état de telle et de dépendance perpétuelle n'est pas du tout compatible avec les véritables intérêts de l'homme, soit isolé soit en société, comme simple agent moral, ou comme propres à constituer un état.

Ces maximes sont d'une vérité établie en politique comme en morale, où elles sont vraies en politique par cela qu'elles le sont dans la morale, et elles font partie des principes élémentaires d'un gouvernement libre et juste. Tousjours

et essentiellement vraie, la question, s'il est permis en aucun temps donné, et à aucun peuple en particulier de mettre en avant et d'agir conformément à ces principes, est une question de saine discrétion et d'honnête prudence, qui doit être jugée par le peuple directement intéressé. Les Canadas, d'après l'étendue de leur territoire, la variété et la fertilité de leur sol, leurs rivières navigables, leurs routes et leurs canaux, le nombre et le caractère de leur population, leur richesse actuelle, et leurs ressources intérieures qui n'attendent que l'exploitation pour se développer, possèdent à un haut degré tous les éléments et tous les moyens de se faire une indépendance florissante; il n'est donc que juste et très expédient, qu'il obéissent à l'appel de la Providence tel que rendu évident par les circonstances de leur condition, et qu'ils prennent l'initiative qui leur convient comme nation indépendante et capable de se gouverner par elle-même. Un tel changement dans leur condition et leurs relations, serait, suivant notre plus intime conviction, le plus conforme aux intérêts et des Canadas et de la Grande Bretagne. Une activité et un développement perpétuel, joint à des relations et à un commerce étranger plus étendu et plus stimulant qui en serait la conséquence nécessaire, procureraient à tous ces pays des avantages infiniment supérieurs à tout ce qui a pu résulter par la suite des rapports d'une mère-patrie avec une colonie. L'histoire de notre propre pays et de ses relations avec la Grande-Bretagne et le monde entier, fournit un exemple trop fort et trop frappant de notre dernier avis, pour permettre d'avoir deux opinions sur ce point; ainsi, quoique nous ne souhaitons nullement de voir nos concitoyens et notre gouvernement intervenir activement dans les difficultés des Canadiens, nous nourrissons néanmoins le désir ardent de voir ces derniers établir leur indépendance, et nous formons ce désir, tant par considération de l'avantage direct qui devra en résulter pour les Canadas et l'Angleterre, que pour l'intérêt collatéral qui en découlera en définitive pour notre propre pays.

Nous souhaitons de voir toutes les ressources, tous les moyens de prospérité et de grandeur nationales, de ce vaste continent, dirigés et gouvernés par ceux qui y sont concernés au plus haut degré de la manière la plus directe, pour le terme le plus long, et pour le meilleur avantage d'intérêts aussi étendus et aussi multiples.

[Du Yarmouth Herald de la Nouvelle-Fosse.] Les exécrables résolutions du ministre et du parlement britannique nous ont occasionné plus de surprise encore que l'attitude prise de via par la majeure partie de la population du Canada, parce que nous ne nous attendions pas qu'un ministre réformateur qui avait tant fait pour les libertés du peuple anglais, pût se prêter en aucune manière à ces mesures destructives des droits les plus chers de leurs concitoyens dans les colonies, et qui, en soi, doivent inévitablement amener le démembrement de l'empire. Nous sommes portés à croire que le point de vue maladroît sous lequel le parlement impérial envisage les affaires américaines doit être attribué à la connaissance imparfaite qu'il a de leur condition. Le peu de notions qu'il a, a été la plupart du temps puisée à des sources impures, dans des rapports dressés par des autorités intéressées, qui généralement ne cherchent qu'à s'acquiescer de l'importance pour elles-mêmes, mais dont le témoignage ne devrait pas avoir plus de poids que celui d'un témoin suborné sur un corps de jurés. A cela il faut encore ajouter l'influence indubitable qu'ont produit les rapports des commissaires du Canada, rapports qu'aucun homme de ce côté-ci de l'Atlantique, qui possède la moindre part de l'esprit d'indépendance britannique, ne peut lire sans être saisi d'étonnement et d'indignation.

Intimement convaincus qu'il n'y a dans les réclamations des réformistes du Canada ainsi que de cette province, aucun droit ni privilège incompatibles avec la connexion la plus étroite, la plus avantageuse comme la plus solide de ces colonies avec la mère-patrie, d'après cette conviction, nous espérons ardemment que le parlement britannique reviendra, avant qu'il soit encore trop tard, sur ses pas mal dirigés, et que, dans l'exercice de cette politique libérale et éclairée qui l'a toujours distingué, il fera dans les constitutions des colonies, ces changements et améliorations qu'on doit de demander des descendants entreprenants et éclairés de la nation anglaise.

Nous nous attendons que l'attitude actuelle des deux partis doit exclure complètement l'espoir de voir les choses se terminer d'une manière paisible. Le gouvernement anglais animé de l'esprit d'un Stanley si non de quel que chose de plus sinistre encore, a sans doute pris la détermination d'imposer la soumission à ses volontés à la pointe de la bayonnette. Des corps de troupes ne cessent de se rendre en Canada, de cette province et d'Angleterre, on dit même que des ordres ont été envoyés pour en faire venir des Indes occidentales. Cette conséquence est bien celle à laquelle on devait s'attendre. Les Canadiens sont en effet soulevés, ils se ruent contre la coercition; l'agitation des assemblées publiques, l'organisation sont en tout partout à l'ordre du jour, ce qui est une preuve évidente qu'il a perdu tout espoir et toute attente de réforme sans avoir recourus aux mesures extrêmes, y compris même la séparation entière de la mère-patrie.

Du London True Sun.

Nos lecteurs verront dans une de nos colonnes la Proclamation lue par lord Gosford,

Les résolutions des délégués de la législature... C'est une production fiévreuse et plutôt propre à irriter qu'à calmer le peuple agité par la violation de ses libertés.

Le 20 août est en route... Les troupes envoyées par le roi pour comprimer les troubles à l'armée n'avaient pu débarquer.

Le 20 août est en route... Le conseil législatif est composé de 13 membres présents à la session dernière.

Les résolutions de lord Russell... L'effet des résolutions de lord Russell démentir tous les droits des habitants de la province.

On vient de nous informer que l'hon. Orateur en embryon du conseil législatif est arrivé à St. Ours.

On vient de nous informer que l'hon. Orateur en embryon du conseil législatif est arrivé à St. Ours.

La position du gouvernement britannique... Les résolutions de lord Russell ont été adoptées par la législature.

Le 20 août est en route... Les troupes envoyées par le roi pour comprimer les troubles à l'armée n'avaient pu débarquer.

Le 20 août est en route... Le conseil législatif est composé de 13 membres présents à la session dernière.

Les résolutions de lord Russell... L'effet des résolutions de lord Russell démentir tous les droits des habitants de la province.

On vient de nous informer que l'hon. Orateur en embryon du conseil législatif est arrivé à St. Ours.

On vient de nous informer que l'hon. Orateur en embryon du conseil législatif est arrivé à St. Ours.

Le 20 août est en route... Les troupes envoyées par le roi pour comprimer les troubles à l'armée n'avaient pu débarquer.

Le 20 août est en route... Le conseil législatif est composé de 13 membres présents à la session dernière.

Le 20 août est en route... Le conseil législatif est composé de 13 membres présents à la session dernière.

Les résolutions de lord Russell... L'effet des résolutions de lord Russell démentir tous les droits des habitants de la province.

On vient de nous informer que l'hon. Orateur en embryon du conseil législatif est arrivé à St. Ours.

On vient de nous informer que l'hon. Orateur en embryon du conseil législatif est arrivé à St. Ours.

LA MINERVE.

Jeudi soir, 14 septembre 1837.

PAR le paquebot Wellington, capitaine Chadwick, arrivé à New-York, vendredi après-midi nous avons des dates de Londres jusqu'au 9 août.

Le 20 août est en route... Les troupes envoyées par le roi pour comprimer les troubles à l'armée n'avaient pu débarquer.

Le 20 août est en route... Le conseil législatif est composé de 13 membres présents à la session dernière.

Les résolutions de lord Russell... L'effet des résolutions de lord Russell démentir tous les droits des habitants de la province.

On vient de nous informer que l'hon. Orateur en embryon du conseil législatif est arrivé à St. Ours.

On vient de nous informer que l'hon. Orateur en embryon du conseil législatif est arrivé à St. Ours.

Le 20 août est en route... Les troupes envoyées par le roi pour comprimer les troubles à l'armée n'avaient pu débarquer.

Le 20 août est en route... Le conseil législatif est composé de 13 membres présents à la session dernière.

Le 20 août est en route... Le conseil législatif est composé de 13 membres présents à la session dernière.

Les résolutions de lord Russell... L'effet des résolutions de lord Russell démentir tous les droits des habitants de la province.

On vient de nous informer que l'hon. Orateur en embryon du conseil législatif est arrivé à St. Ours.

On vient de nous informer que l'hon. Orateur en embryon du conseil législatif est arrivé à St. Ours.

Le 20 août est en route... Les troupes envoyées par le roi pour comprimer les troubles à l'armée n'avaient pu débarquer.

Le 20 août est en route... Le conseil législatif est composé de 13 membres présents à la session dernière.

Le 20 août est en route... Le conseil législatif est composé de 13 membres présents à la session dernière.

Les résolutions de lord Russell... L'effet des résolutions de lord Russell démentir tous les droits des habitants de la province.

On vient de nous informer que l'hon. Orateur en embryon du conseil législatif est arrivé à St. Ours.

On vient de nous informer que l'hon. Orateur en embryon du conseil législatif est arrivé à St. Ours.

Le 20 août est en route... Les troupes envoyées par le roi pour comprimer les troubles à l'armée n'avaient pu débarquer.

Le 20 août est en route... Le conseil législatif est composé de 13 membres présents à la session dernière.

Le 20 août est en route... Le conseil législatif est composé de 13 membres présents à la session dernière.

Les résolutions de lord Russell... L'effet des résolutions de lord Russell démentir tous les droits des habitants de la province.

On vient de nous informer que l'hon. Orateur en embryon du conseil législatif est arrivé à St. Ours.

On vient de nous informer que l'hon. Orateur en embryon du conseil législatif est arrivé à St. Ours.

des de poursuites en certains cas, avaient été... plusieurs habitants de ce comté accusés de ne s'être pas trop égarés, et des bills furent présentés à grands jurés, qui les rejetèrent tous à une majorité de 4 à 5 !

Le résultat ne laisse aucun doute maintenant sur ce que nous avons avancé, et que ces arrestations et ces poursuites n'étaient que vexatoires... M. HAMILTON, qui a été nommé à la place de M. WALKOTT, a été nommé à la place de M. WALKOTT.

Le Townshipp Reformer, momentanément suspendu en conséquence de l'infamie de quelques torques qui en avaient mérités les caractères comme nous l'avons annoncé, vient de paraître. Ce journal, extrêmement bien conduit, est un auxiliaire de plus pour la cause du peuple.

Le nommé Boireau, condamné à la déportation par les autorités françaises, est arrivé à New-York il y a quelques jours sur le brick de guerre français le Laurier qui fit le salut ordinaire, mais les vaisseaux américains refusèrent de tirer leurs canons à leur tour, parce que le bâtiment français portait un criminel.

Poste expéditive - Nous avons reçu mardi matin un coupon de l'Abbeille de la Nouvelle Orléans en date du 2 de ce mois, qui nous a été adressé par la melle-expresse. Le trajet immense, entre la Nouvelle-Orléans et Montréal a été parcouru en dix jours !

Nous sommes informés que dimanche le 21 du présent mois un dîner sera donné par les directeurs du comté de l'Acadie aux officiers et magistrats des tribunaux de l'administration actuelle.

Regne de Terreur. Lettre du Dr. Duchesnois au Secrétaire Civil. Varennes, 28 Aout 1837. Monsieur, - En réponse à votre lettre en date du 3 ultimo, je vous prie d'informer son excellence, que j'étais présent et que j'ai pris une part très active aux procédures de l'Assemblée tenue à St. Marc, le 15 mai dernier, mais que je ne crois pas devoir donner des explications en justification de ma conduite en cette occasion, à qui que ce soit en particulier.

Mariage. P. P. LACHAPPELLE, fils. S. Walcott, Ecr. Secr. Civil. Lettre de M. L. R. Blanchard, au Secrétaire Civil. St. Hyacinthe, 1 Sept. 1837. Monsieur, - En réponse à votre lettre du 16 août, qui ne m'est parvenue qu'à présent, l'honneur de vous dire que n'ayant jamais sollicité la nomination de magistrat et que n'en ayant même pas eu encore préte le serment d'office je dois paraître peu desirueux d'en remplir les fonctions.

Decès. M. T. B. Blanchard, au Secrétaire Civil. St. Ours, 8 Sept. 1837. Monsieur, - Je vous prie d'informer son excellence le gouverneur en chef que j'ai répudié totalement le système de dévotion et de persécution

tant contre les magistrats officiers et qui ont la confiance du peuple, que contre les officiers qui ont donné tant de preuves de leur mérite et de dévouement dans la dernière guerre, que je ne crois pas devoir garder aucune situation sous une administration qui s'est montrée et se montre encore aussi humiliée et si peu généreuse et reconnaissante.

PRIX DU MARCHÉ. MONTREAL, 14 SEPTEMBRE 1837. Lard, par 100 livres, 0 10 0 0. Lard, la livre, 0 10 0 0. Bouff, 0 5 0 8. Mouton, 0 8 0 10. Veau, 0 6 0 8. Oies, par couple, 4 10 6 0. Dindes, 5 0 6 0. Canards, 3 0 4 0. Poisses, 2 0 2 10. Poulets, 1 0 1 10. Beurre, 1 4 0 0. Graisse, 1 0 1 0. Sauf, par douzaine, 0 13 0 0. Sucre d'érable, 0 8 1 0 9. Fleur, par quintal, 22 10 24 0. Blé, par minot, 6 10 6 15. Avoine, 3 15 4 0. Blé d'Inde, 8 10 0 0. Foin, par 100 bottes, 24 0 30 0. Graine de lin, 0 0 0 0. Bois, érablé, la corde, 18 0 20 0. do même, do 14 0 15 0. do épinette, do 13 0 13 0.

Les Filles de la Liberté. EN AVANT! EN conformité à la résolution qui ordonne la division de la ville en quartiers, les lettres patentes sont venues que Lundi le 18 du courant, et il y aura des ASSEMBLÉES LOCALES de chaque section respective.

COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU. Avis. - L'Assemblée annuelle de la Compagnie d'Assurance Mutuelle contre le Feu des Comtés de Saint-Maurice, Champlain, Nicolet et Yamaska, aura lieu, au Palais de Justice, dans la ville des Trois-Rivières, le 21 du courant.

Avis aux Militaires. CHATEAU ST. LOUIS, QUEBEC, 25 AOUT, 1837. Avis est par le présent donné que des projets de Lettres Patentes pour certaines portions de terres inculées de la Couronne qui restent maintenus à octroyer ont été préparés en faveur des officiers, non commissionnés et militaires de la ci-devant Milice incorporée.

Poste la Minerve. St. Cyprien, 14 Sept. 1837. Mr. l'ÉDITEUR. La personne respectable qui a fourni à l'Ami du Peuple son fameux mensonge sur le discours de l'hon. L. J. Papineau, à l'Assemblée du comté de l'Acadie, et à l'arrivée de son voyage, les citoyens attendent qu'elle confirmera ce qu'elle a avancé ou que l'Ami du Peuple déclarera que cette personne respectable est une menteuse.

AGRICOLA. [DU LIBERAL DU 12.] Nous apprenons, avec un regret bien sincère, que l'école des Glacis, et celle de Mr. Perrault, sont sur le point d'être discontinuées.

Hotel de Provandie. L'Esprit informe ses amis et le public en général, qu'il a loué une jolie maison, dans la rue Notre-Dame, No. 66, presque en face du magasin de M. Boudreau, et dernièrement occupé comme Hôtel par M. Payot, où il se propose de tenir un Hôtel sur un bon pied.

Marchandises Endommagées. Une quantité de Marchandises Seches, un peu endommagées par l'eau douce, à vendre, à très-bas prix, par H. LIONNAIS, N.º 61, vis-à-vis le Palais de Justice, Montréal, 14 septembre.

Marchandises Nouvelles. Le Soussigné ayant reçu la plus grande partie de son importation de printemps, offre en vente le contenu de plus de deux cent cinquante Ballois et Cases de marchandises formant un assortiment très étendu, consistant en soies, perles, soie et Gros de Naples noir et de couleur; Velours de soie différents qualités, 4 balles de chemises, Mouchoirs de soie des Indes à fond rouge, et aussi noirs, Satins, Flanelles, Voiles à Velours en soie et de frappe, Bombazines, Boîtes à Velours en soie et dentelle, Châles et Mouchoirs en toutes couleurs, Rubans, Crêpes et Gants de dentelle, Mouchoirs de col par terreux et assortis en douzaines, Poils de chèvre et soie à coudre de tailleurs et autres, Dentelles, Point et garnitures, Draps de toutes couleurs, double et simple largeur, Cassimires, Casquettes, Lasticines, Buckskins unis, carreaux et rayés, Pétuniques, Draps de Filotes, Caris draps Pinnelles, Serge, Merinos, Couvertes à chevron, Couvertes communs et fins etc. etc. Toiles d'Inde, linte de 1. 3d. jusqu'à 4s. Toiles de famille pour Draps tous d'une largeur, pour cassimires etc. Moutons, Russes, Ornaux G. Toiles d'Écosse, un vray, écarle, à voiles, à colliers, Couverts de fil et de coton de 3-4 à 6-6.

Aux Libraires et indépendans Electeurs du Comté de Terrebonne. MESSIEURS, - Conformément à vos désirs exprimés dans la troisième résolution de la dernière assemblée générale de ce comté je me rendrai au hustings le 15 du courant pour recevoir vos suffrages; j'y serai comme candidat libéral, démocrate, et désire de travailler avec ardeur si vous me faites l'honneur de m'élire, pour les réformes voulues par ce comté et le pays entier.

Société d'Agriculture. Le 21 de septembre courant à ONZE heures du matin, il y aura une EXHIBITION D'ANIMAUX à la plaine Ste. Anne, en la cité de Montréal. L'exhibition est ouverte à tous cultivateurs.

Le Chemin de fer entre le Champlain et St. Laurent. ARRANGEMENTS NOUVEAUX. LUNDI prochain, le 11 du courant on commencera un nouvel arrangement et on continuera jusqu'à avis contraire: De Montréal, De Laprairie, La Princesse Victoria, Churs, par locomoteurs, 9 heures, A. M. 10 heures, A. M. 12 heures, P. M. 5 heures, P. M. 4 heures, P. M.

COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU. ARRANGEMENTS POUR LE DIMANCHE. De Montréal, De St. Jean: PRINCESSE VICTORIA, Par le Locomoteur, 1 heures A. M. 8 heures A. M. 4 do P. M. 2 do P. M.

AVIS. - M. MONDELET tient son Bureau, comme CORONAIRE de Sa Majesté et Notaire Public, dans l'Hôtel-Beau, à la dernière porte au Sud-Ouest - 14 août 1837.

AVIS. - M. MONDELET tient son Bureau, comme CORONAIRE de Sa Majesté et Notaire Public, dans l'Hôtel-Beau, à la dernière porte au Sud-Ouest - 14 août 1837.

AVIS. - M. MONDELET tient son Bureau, comme CORONAIRE de Sa Majesté et Notaire Public, dans l'Hôtel-Beau, à la dernière porte au Sud-Ouest - 14 août 1837.

AVIS. - M. MONDELET tient son Bureau, comme CORONAIRE de Sa Majesté et Notaire Public, dans l'Hôtel-Beau, à la dernière porte au Sud-Ouest - 14 août 1837.

AVIS. - M. MONDELET tient son Bureau, comme CORONAIRE de Sa Majesté et Notaire Public, dans l'Hôtel-Beau, à la dernière porte au Sud-Ouest - 14 août 1837.

AVIS. - M. MONDELET tient son Bureau, comme CORONAIRE de Sa Majesté et Notaire Public, dans l'Hôtel-Beau, à la dernière porte au Sud-Ouest - 14 août 1837.

LES Propriétaires du Bateau à Vapeur le CHAR-LEVOIX ont le Plaisir d'informer le public et leurs amis que leur VAISSEAU sera prêt à faire un VOYAGE LEU PARTIRA DE MONTRÉAL vers deux heures et descendra jusqu'à Varennes pour y revenir à la cité.

UN Consignateur en ligne directe d'Allemagne des pelletteries européennes suivantes: Peaux de chinchilla, de Lapin bleu, Cist noir naturel, Cist bleu du Agneau d'Ukraine, noir, Nœud brun, do d'écureuil gris-noir, do d'écureuil à doubleur, Astracan noir, do d'écureuil à doubleur, Laine blanche, Laine noire, Laine grise.

UN Consignateur en ligne directe d'Allemagne des pelletteries européennes suivantes: Peaux de chinchilla, de Lapin bleu, Cist noir naturel, Cist bleu du Agneau d'Ukraine, noir, Nœud brun, do d'écureuil gris-noir, do d'écureuil à doubleur, Astracan noir, do d'écureuil à doubleur, Laine blanche, Laine noire, Laine grise.

UN Consignateur en ligne directe d'Allemagne des pelletteries européennes suivantes: Peaux de chinchilla, de Lapin bleu, Cist noir naturel, Cist bleu du Agneau d'Ukraine, noir, Nœud brun, do d'écureuil gris-noir, do d'écureuil à doubleur, Astracan noir, do d'écureuil à doubleur, Laine blanche, Laine noire, Laine grise.

UN Consignateur en ligne directe d'Allemagne des pelletteries européennes suivantes: Peaux de chinchilla, de Lapin bleu, Cist noir naturel, Cist bleu du Agneau d'Ukraine, noir, Nœud brun, do d'écureuil gris-noir, do d'écureuil à doubleur, Astracan noir, do d'écureuil à doubleur, Laine blanche, Laine noire, Laine grise.

UN Consignateur en ligne directe d'Allemagne des pelletteries européennes suivantes: Peaux de chinchilla, de Lapin bleu, Cist noir naturel, Cist bleu du Agneau d'Ukraine, noir, Nœud brun, do d'écureuil gris-noir, do d'écureuil à doubleur, Astracan noir, do d'écureuil à doubleur, Laine blanche, Laine noire, Laine grise.

UN Consignateur en ligne directe d'Allemagne des pelletteries européennes suivantes: Peaux de chinchilla, de Lapin bleu, Cist noir naturel, Cist bleu du Agneau d'Ukraine, noir, Nœud brun, do d'écureuil gris-noir, do d'écureuil à doubleur, Astracan noir, do d'écureuil à doubleur, Laine blanche, Laine noire, Laine grise.

UN Consignateur en ligne directe d'Allemagne des pelletteries européennes suivantes: Peaux de chinchilla, de Lapin bleu, Cist noir naturel, Cist bleu du Agneau d'Ukraine, noir, Nœud brun, do d'écureuil gris-noir, do d'écureuil à doubleur, Astracan noir, do d'écureuil à doubleur, Laine blanche, Laine noire, Laine grise.

UN Consignateur en ligne directe d'Allemagne des pelletteries européennes suivantes: Peaux de chinchilla, de Lapin bleu, Cist noir naturel, Cist bleu du Agneau d'Ukraine, noir, Nœud brun, do d'écureuil gris-noir, do d'écureuil à doubleur, Astracan noir, do d'écureuil à doubleur, Laine blanche, Laine noire, Laine grise.

UN Consignateur en ligne directe d'Allemagne des pelletteries européennes suivantes: Peaux de chinchilla, de Lapin bleu, Cist noir naturel, Cist bleu du Agneau d'Ukraine, noir, Nœud brun, do d'écureuil gris-noir, do d'écureuil à doubleur, Astracan noir, do d'écureuil à doubleur, Laine blanche, Laine noire, Laine grise.

UN Consignateur en ligne directe d'Allemagne des pelletteries européennes suivantes: Peaux de chinchilla, de Lapin bleu, Cist noir naturel, Cist bleu du Agneau d'Ukraine, noir, Nœud brun, do d'écureuil gris-noir, do d'écureuil à doubleur, Astracan noir, do d'écureuil à doubleur, Laine blanche, Laine noire, Laine grise.

UN Consignateur en ligne directe d'Allemagne des pelletteries européennes suivantes: Peaux de chinchilla, de Lapin bleu, Cist noir naturel, Cist bleu du Agneau d'Ukraine, noir, Nœud brun, do d'écureuil gris-noir, do d'écureuil à doubleur, Astracan noir, do d'écureuil à doubleur, Laine blanche, Laine noire, Laine grise.

UN Consignateur en ligne directe d'Allemagne des pelletteries européennes suivantes: Peaux de chinchilla, de Lapin bleu, Cist noir naturel, Cist bleu du Agneau d'Ukraine, noir, Nœud brun, do d'écureuil gris-noir, do d'écureuil à doubleur, Astracan noir, do d'écureuil à doubleur, Laine blanche, Laine noire, Laine grise.

UN Consignateur en ligne directe d'Allemagne des pelletteries européennes suivantes: Peaux de chinchilla, de Lapin bleu, Cist noir naturel, Cist bleu du Agneau d'Ukraine, noir, Nœud brun, do d'écureuil gris-noir, do d'écureuil à doubleur, Astracan noir, do d'écureuil à doubleur, Laine blanche, Laine noire, Laine grise.

UN Consignateur en ligne directe d'Allemagne des pelletteries européennes suivantes: Peaux de chinchilla, de Lapin bleu, Cist noir naturel, Cist bleu du Agneau d'Ukraine, noir, Nœud brun, do d'écureuil gris-noir, do d'écureuil à doubleur, Astracan noir, do d'écureuil à doubleur, Laine blanche, Laine noire, Laine grise.

UN Consignateur en ligne directe d'Allemagne des pelletteries européennes suivantes: Peaux de chinchilla, de Lapin bleu, Cist noir naturel, Cist bleu du Agneau d'Ukraine, noir, Nœud brun, do d'écureuil gris-noir, do d'écureuil à doubleur, Astracan noir, do d'écureuil à doubleur, Laine blanche, Laine noire, Laine grise.

UN Consignateur en ligne directe d'Allemagne des pelletteries européennes suivantes: Peaux de chinchilla, de Lapin bleu, Cist noir naturel, Cist bleu du Agneau d'Ukraine, noir, Nœud brun, do d'écureuil gris-noir, do d'écureuil à doubleur, Astracan noir, do d'écureuil à doubleur, Laine blanche, Laine noire, Laine grise.

UN Consignateur en ligne directe d'Allemagne des pelletteries européennes suivantes: Peaux de chinchilla, de Lapin bleu, Cist noir naturel, Cist bleu du Agneau d'Ukraine, noir, Nœud brun, do d'écureuil gris-noir, do d'écureuil à doubleur, Astracan noir, do d'écureuil à doubleur, Laine blanche, Laine noire, Laine grise.

UN Consignateur en ligne directe d'Allemagne des pelletteries européennes suivantes: Peaux de chinchilla, de Lapin bleu, Cist noir naturel, Cist bleu du Agneau d'Ukraine, noir, Nœud brun, do d'écureuil gris-noir, do d'écureuil à doubleur, Astracan noir, do d'écureuil à doubleur, Laine blanche, Laine noire, Laine grise.

UN Consignateur en ligne directe d'Allemagne des pelletteries européennes suivantes: Peaux de chinchilla, de Lapin bleu, Cist noir naturel, Cist bleu du Agneau d'Ukraine, noir, Nœud brun, do d'écureuil gris-noir, do d'écureuil à doubleur, Astracan noir, do d'écureuil à doubleur, Laine blanche, Laine noire, Laine grise.

VENTES A L'ENCAIN. PAR CUVILLIER & FILS. VENTE CONSIDÉRABLE DE PELLETERIES. LES Soussignés auront leur vente annuelle de PELLETERIE manufacturés et en peaux, à leurs Magasins, JEUDE, le 21 Septembre prochain, confectionnés en Angleterre et en Canada, tels que manchons, collets, Mouton, boas, Pelletteries, casques et casquettes, gants, mitaines, &c. Pelletteries européennes et américaines, confectionnées dans le goût le plus nouveau.

UN Consignateur en ligne directe d'Allemagne des pelletteries européennes suivantes: Peaux de chinchilla, de Lapin bleu, Cist noir naturel, Cist bleu du Agneau d'Ukraine, noir, Nœud brun, do d'écureuil gris-noir, do d'écureuil à doubleur, Astracan noir, do d'écureuil à doubleur, Laine blanche, Laine noire, Laine grise.

UN Consignateur en ligne directe d'Allemagne des pelletteries européennes suivantes: Peaux de chinchilla, de Lapin bleu, Cist noir naturel, Cist bleu du Agneau d'Ukraine, noir, Nœud brun, do d'écureuil gris-noir, do d'écureuil à doubleur, Astracan noir, do d'écureuil à doubleur, Laine blanche, Laine noire, Laine grise.

UN Consignateur en ligne directe d'Allemagne des pelletteries européennes suivantes: Peaux de chinchilla, de Lapin bleu, Cist noir naturel, Cist bleu du Agneau d'Ukraine, noir, Nœud brun, do d'écureuil gris-noir, do d'écureuil à doubleur, Astracan noir, do d'écureuil à doubleur, Laine blanche, Laine noire, Laine grise.

UN Consignateur en ligne directe d'Allemagne des pelletteries européennes suivantes: Peaux de chinchilla, de Lapin bleu, Cist noir naturel, Cist bleu du Agneau d'Ukraine, noir, Nœud brun, do d'écureuil gris-noir, do d'écureuil à doubleur, Astracan noir, do d'écureuil à doubleur, Laine blanche, Laine noire, Laine grise.

UN Consignateur en ligne directe d'Allemagne des pelletteries européennes suivantes: Peaux de chinchilla, de Lapin bleu, Cist noir naturel, Cist bleu du Agneau d'Ukraine, noir, Nœud brun, do d'écureuil gris-noir, do d'écureuil à doubleur, Astracan noir, do d'écureuil à doubleur, Laine blanche, Laine noire, Laine grise.

UN Consignateur en ligne directe d'Allemagne des pelletteries européennes suivantes: Peaux de chinchilla, de Lapin bleu, Cist noir naturel, Cist bleu du Agneau d'Ukraine, noir, Nœud brun, do d'écureuil gris-noir, do d'écureuil à doubleur, Astracan noir, do d'écureuil à doubleur, Laine blanche, Laine noire, Laine grise.

UN Consignateur en ligne directe d'Allemagne des pelletteries européennes suivantes: Peaux de chinchilla, de Lapin bleu, Cist noir naturel, Cist bleu du Agneau d'Ukraine, noir, Nœud brun, do d'écureuil gris-noir, do d'écureuil à doubleur, Astracan noir, do d'écureuil à doubleur, Laine blanche, Laine noire, Laine grise.

UN Consignateur en ligne directe d'Allemagne des pelletteries européennes suivantes: Peaux de chinchilla, de Lapin bleu, Cist noir naturel, Cist bleu du Agneau d'Ukraine, noir, Nœud brun, do d'écureuil gris-noir, do d'écureuil à doubleur, Astracan noir, do d'écureuil à doubleur, Laine blanche, Laine noire, Laine grise.

UN Consignateur en ligne directe d'Allemagne des pelletteries européennes suivantes: Peaux de chinchilla, de Lapin bleu, Cist noir naturel, Cist bleu du Agneau d'Ukraine, noir, Nœud brun, do d'écureuil gris-noir, do d'écureuil à doubleur, Astracan noir, do d'écureuil à doubleur, Laine blanche, Laine noire, Laine grise.

AVIS DIVERS

BANQUE DE MONTREAL

Les concitoyens qui leur a été transmis... AVIS.—Le sousigné informe ses amis et le public en général qu'il a loué le bel établissement...

HOTEL NELSON

Le sousigné informe ses amis et le public en général qu'il a loué le bel établissement... AVIS.—Le sousigné prévient ses amis, le public et les voyageurs qu'il est rentré dans son ancien établissement...

CITY HOTEL

AVIS.—Le sousigné prévient ses amis, le public et les voyageurs qu'il est rentré dans son ancien établissement... AVIS.—Les sousignés, selliers de Montréal...

MAISON DE PENSION

Une famille Canadienne qui se trouve convenablement logée à l'entrée de la grande-rue... AVIS.—Le sousigné a exercé pendant très longtemps la profession d'hôtelier...

MILE-END HOTEL

Spalding annonce à ses amis en public en général qu'il a loué la maison ci-devant occupée par M. Provandier... AVIS.—Le sousigné a exercé pendant très longtemps la profession d'hôtelier...

MAISON DE PENSION

Le sousigné ayant loué cette spacieuse maison située dans un lieu central... AVIS.—Le sousigné a exercé pendant très longtemps la profession d'hôtelier...

MAISON DE PENSION

Les entrepreneurs et autres personnes qui ont besoin d'ouvriers ou de journaliers... AVIS.—Le sousigné a exercé pendant très longtemps la profession d'hôtelier...

MAISON DE PENSION

Mr. E. E. Rodier a fixé sa résidence en son étude dans la maison ci-devant occupée par M. Julien Perrault... AVIS.—Le sousigné a exercé pendant très longtemps la profession d'hôtelier...

MAISON DE PENSION

Recompense.—Une personne qui désirerait se procurer un excellent piano... AVIS.—Le sousigné a exercé pendant très longtemps la profession d'hôtelier...

MAISON DE PENSION

Une personne qui désirerait se procurer un excellent piano... AVIS.—Le sousigné a exercé pendant très longtemps la profession d'hôtelier...

MAISON DE PENSION

Une personne qui désirerait se procurer un excellent piano... AVIS.—Le sousigné a exercé pendant très longtemps la profession d'hôtelier...

AVERTISSEMENT

Toutes les personnes endettées envers la Succession de feu ESTACHE MARTEL... AVIS.—Le sousigné a exercé pendant très longtemps la profession d'hôtelier...

AVIS

Toutes les personnes qui ont des comptes à régler avec la ci-devant société de J. & J. Donegani... AVIS.—Le sousigné a exercé pendant très longtemps la profession d'hôtelier...

AVIS

Toutes les personnes qui ont des réclamations contre Louis KELLY... AVIS.—Le sousigné a exercé pendant très longtemps la profession d'hôtelier...

AVERTISSEMENT

Le sousigné, ayant le dix-huit février dernier dissout un mutuel accord de la société ci-devant existant entre eux sous le nom de 'Cherrier & La Bergerie'... AVIS.—Le sousigné a exercé pendant très longtemps la profession d'hôtelier...

AVERTISSEMENT

Toutes les personnes endettées à la communauté de biens qui a existé entre feu M. André Vincent en survivant et sa femme... AVIS.—Le sousigné a exercé pendant très longtemps la profession d'hôtelier...

AVIS

Le sousigné ayant été nommé curateur en justice à Louis NEVEUX... AVIS.—Le sousigné a exercé pendant très longtemps la profession d'hôtelier...

AVIS

Le sousigné, selliers de Montréal... AVIS.—Le sousigné a exercé pendant très longtemps la profession d'hôtelier...

AVIS

Le sousigné, selliers de Montréal... AVIS.—Le sousigné a exercé pendant très longtemps la profession d'hôtelier...

AVIS

Le sousigné, selliers de Montréal... AVIS.—Le sousigné a exercé pendant très longtemps la profession d'hôtelier...

AVIS

Le sousigné, selliers de Montréal... AVIS.—Le sousigné a exercé pendant très longtemps la profession d'hôtelier...

AVIS

Le sousigné, selliers de Montréal... AVIS.—Le sousigné a exercé pendant très longtemps la profession d'hôtelier...

AVIS

Le sousigné, selliers de Montréal... AVIS.—Le sousigné a exercé pendant très longtemps la profession d'hôtelier...

AVIS

Le sousigné, selliers de Montréal... AVIS.—Le sousigné a exercé pendant très longtemps la profession d'hôtelier...

AVIS

Le sousigné, selliers de Montréal... AVIS.—Le sousigné a exercé pendant très longtemps la profession d'hôtelier...

U. BOUDREAU

Informé ses amis et le public, qu'il a ouvert son magasin, rue Notre-Dame... AVIS.—Le sousigné a exercé pendant très longtemps la profession d'hôtelier...

MARCHANDISES NOUVELLES

Le St. Vincent et Notre-Dame, vis-à-vis la Justice, informe respectueusement ses amis et le public... AVIS.—Le sousigné a exercé pendant très longtemps la profession d'hôtelier...

A Vendre par les Sousignés

300 QUARTS DE LARD, mess... 200 do do do prime mess... AVIS.—Le sousigné a exercé pendant très longtemps la profession d'hôtelier...

AVIS

Le sousigné (ci-devant de Boston) prend la liberté d'annoncer au public qu'il a établi son atelier... AVIS.—Le sousigné a exercé pendant très longtemps la profession d'hôtelier...

AVIS

Le sousigné (ci-devant de Boston) prend la liberté d'annoncer au public qu'il a établi son atelier... AVIS.—Le sousigné a exercé pendant très longtemps la profession d'hôtelier...

AVIS

Le sousigné (ci-devant de Boston) prend la liberté d'annoncer au public qu'il a établi son atelier... AVIS.—Le sousigné a exercé pendant très longtemps la profession d'hôtelier...

AVIS

Le sousigné (ci-devant de Boston) prend la liberté d'annoncer au public qu'il a établi son atelier... AVIS.—Le sousigné a exercé pendant très longtemps la profession d'hôtelier...

AVIS

Le sousigné (ci-devant de Boston) prend la liberté d'annoncer au public qu'il a établi son atelier... AVIS.—Le sousigné a exercé pendant très longtemps la profession d'hôtelier...

AVIS

Le sousigné (ci-devant de Boston) prend la liberté d'annoncer au public qu'il a établi son atelier... AVIS.—Le sousigné a exercé pendant très longtemps la profession d'hôtelier...

AVIS

Le sousigné (ci-devant de Boston) prend la liberté d'annoncer au public qu'il a établi son atelier... AVIS.—Le sousigné a exercé pendant très longtemps la profession d'hôtelier...

AVIS

Le sousigné (ci-devant de Boston) prend la liberté d'annoncer au public qu'il a établi son atelier... AVIS.—Le sousigné a exercé pendant très longtemps la profession d'hôtelier...

AVIS

Le sousigné (ci-devant de Boston) prend la liberté d'annoncer au public qu'il a établi son atelier... AVIS.—Le sousigné a exercé pendant très longtemps la profession d'hôtelier...

AVIS

Le sousigné (ci-devant de Boston) prend la liberté d'annoncer au public qu'il a établi son atelier... AVIS.—Le sousigné a exercé pendant très longtemps la profession d'hôtelier...

AVIS

Le sousigné (ci-devant de Boston) prend la liberté d'annoncer au public qu'il a établi son atelier... AVIS.—Le sousigné a exercé pendant très longtemps la profession d'hôtelier...

FONDERIE SAINTE-MARIE

Manufacture d'Engins à Vapeur. Le propriétaire ayant rétabli et monté cet Etablissement sur une échelle étendue... AVIS.—Le sousigné a exercé pendant très longtemps la profession d'hôtelier...

POMPES A FEU

POMPES A FEU des premières manufactures, de différentes grandeurs, confectionnées par NEWBOLD & Co à Londres... AVIS.—Le sousigné a exercé pendant très longtemps la profession d'hôtelier...

ORGUES

Le sousigné (ci-devant de Boston) prend la liberté d'annoncer au public qu'il a établi son atelier... AVIS.—Le sousigné a exercé pendant très longtemps la profession d'hôtelier...

JOSEPH BOULLANGET

Informé ses amis et le public, qu'il vient de recevoir d'Europe, un assortiment étendu et très bien choisi de... AVIS.—Le sousigné a exercé pendant très longtemps la profession d'hôtelier...

AVIS

Le sousigné (ci-devant de Boston) prend la liberté d'annoncer au public qu'il a établi son atelier... AVIS.—Le sousigné a exercé pendant très longtemps la profession d'hôtelier...

AVIS

Le sousigné (ci-devant de Boston) prend la liberté d'annoncer au public qu'il a établi son atelier... AVIS.—Le sousigné a exercé pendant très longtemps la profession d'hôtelier...

AVIS

Le sousigné (ci-devant de Boston) prend la liberté d'annoncer au public qu'il a établi son atelier... AVIS.—Le sousigné a exercé pendant très longtemps la profession d'hôtelier...

AVIS

Le sousigné (ci-devant de Boston) prend la liberté d'annoncer au public qu'il a établi son atelier... AVIS.—Le sousigné a exercé pendant très longtemps la profession d'hôtelier...

AVIS

Le sousigné (ci-devant de Boston) prend la liberté d'annoncer au public qu'il a établi son atelier... AVIS.—Le sousigné a exercé pendant très longtemps la profession d'hôtelier...

AVIS

Le sousigné (ci-devant de Boston) prend la liberté d'annoncer au public qu'il a établi son atelier... AVIS.—Le sousigné a exercé pendant très longtemps la profession d'hôtelier...

AVIS

Le sousigné (ci-devant de Boston) prend la liberté d'annoncer au public qu'il a établi son atelier... AVIS.—Le sousigné a exercé pendant très longtemps la profession d'hôtelier...

AVIS

Le sousigné (ci-devant de Boston) prend la liberté d'annoncer au public qu'il a établi son atelier... AVIS.—Le sousigné a exercé pendant très longtemps la profession d'hôtelier...

AVIS

Le sousigné (ci-devant de Boston) prend la liberté d'annoncer au public qu'il a établi son atelier... AVIS.—Le sousigné a exercé pendant très longtemps la profession d'hôtelier...

AVIS

Le sousigné (ci-devant de Boston) prend la liberté d'annoncer au public qu'il a établi son atelier... AVIS.—Le sousigné a exercé pendant très longtemps la profession d'hôtelier...

AVIS.—Le sousigné informe ses amis et le public en général, qu'il a tout recommencé en addition à son assortiment ordinaire de MARCHANDISES de différents genres... AVIS.—Le sousigné a exercé pendant très longtemps la profession d'hôtelier...

AVIS

Les sousignés offrent à vendre à leurs amis et au public en général, à leur magasin situé au Marché-Neuf... AVIS.—Le sousigné a exercé pendant très longtemps la profession d'hôtelier...

AVIS

Les sousignés offrent à vendre à leurs amis et au public en général, à leur magasin situé au Marché-Neuf... AVIS.—Le sousigné a exercé pendant très longtemps la profession d'hôtelier...

AVIS

Les sousignés offrent à vendre à leurs amis et au public en général, à leur magasin situé au Marché-Neuf... AVIS.—Le sousigné a exercé pendant très longtemps la profession d'hôtelier...

AVIS

Les sousignés offrent à vendre à leurs amis et au public en général, à leur magasin situé au Marché-Neuf... AVIS.—Le sousigné a exercé pendant très longtemps la profession d'hôtelier...

AVIS

Les sousignés offrent à vendre à leurs amis et au public en général, à leur magasin situé au Marché-Neuf... AVIS.—Le sousigné a exercé pendant très longtemps la profession d'hôtelier...

AVIS

Les sousignés offrent à vendre à leurs amis et au public en général, à leur magasin situé au Marché-Neuf... AVIS.—Le sousigné a exercé pendant très longtemps la profession d'hôtelier...

AVIS

Les sousignés offrent à vendre à leurs amis et au public en général, à leur magasin situé au Marché-Neuf... AVIS.—Le sousigné a exercé pendant très longtemps la profession d'hôtelier...

AVIS

Les sousignés offrent à vendre à leurs amis et au public en général, à leur magasin situé au Marché-Neuf... AVIS.—Le sousigné a exercé pendant très longtemps la profession d'hôtelier...

AVIS

Les sousignés offrent à vendre à leurs amis et au public en général, à leur magasin situé au Marché-Neuf... AVIS.—Le sousigné a exercé pendant très longtemps la profession d'hôtelier...

AVIS

Les sousignés offrent à vendre à leurs amis et au public en général, à leur magasin situé au Marché-Neuf... AVIS.—Le sousigné a exercé pendant très longtemps la profession d'hôtelier...

AVIS

Les sousignés offrent à vendre à leurs amis et au public en général, à leur magasin situé au Marché-Neuf... AVIS.—Le sousigné a exercé pendant très longtemps la profession d'hôtelier...

AVIS

Les sousignés offrent à vendre à leurs amis et au public en général, à leur magasin situé au Marché-Neuf... AVIS.—Le sousigné a exercé pendant très longtemps la profession d'hôtelier...

AVIS

Les sousignés offrent à vendre à leurs amis et au public en général, à leur magasin situé au Marché-Neuf... AVIS.—Le sousigné a exercé pendant très longtemps la profession d'hôtelier...

AVIS

Les sousignés offrent à vendre à leurs amis et au public en général, à leur magasin situé au Marché-Neuf... AVIS.—Le sousigné a exercé pendant très longtemps la profession d'hôtelier...

UNE belle TERRE, de 60 arpents, avantageusement située près de cette ville, à la Rivière St. Pierre... AVIS.—Le sousigné a exercé pendant très longtemps la profession d'hôtelier...

UNE MAISON

UNE superbe MAISON à deux étages, très bien située; située près de l'Eglise de St. Jacques... AVIS.—Le sousigné a exercé pendant très longtemps la profession d'hôtelier...

UNE MAISON

UNE belle MAISON, avantageusement située, pour le commerce, avec de bonnes dépendances... AVIS.—Le sousigné a exercé pendant très longtemps la profession d'hôtelier...

UNE TERRE

UNE TERRE située à la Pointe-aux-Trembles, de quarante arpents de profondeur... AVIS.—Le sousigné a exercé pendant très longtemps la profession d'hôtelier...

UNE MAISON

UNE superbe TERRE située dans la paroisse de Lachine, de la contenance de 27 arpents... AVIS.—Le sousigné a exercé pendant très longtemps la profession d'hôtelier...

UNE MAISON

UNE belle TERRE, située à St. Laurent, dans le comté de Montréal... AVIS.—Le sousigné a exercé pendant très longtemps la profession d'hôtelier...

UNE MAISON

UNE MAISON, dans le Village de St. Lin, côté du Sud de la Rivière de l'Acadian... AVIS.—Le sousigné a exercé pendant très longtemps la profession d'hôtelier...

UNE MAISON

UNE MAISON, dans le Village de St. Lin, côté du Sud de la Rivière de l'Acadian... AVIS.—Le sousigné a exercé pendant très longtemps la profession d'hôtelier...

UNE MAISON

UNE MAISON, dans le Village de St. Lin, côté du Sud de la Rivière de l'Acadian... AVIS.—Le sousigné a exercé pendant très longtemps la profession d'hôtelier...

UNE MAISON

UNE MAISON, dans le Village de St. Lin, côté du Sud de la Rivière de l'Acadian... AVIS.—Le sousigné a exercé pendant très longtemps la profession d'hôtelier...

UNE MAISON

UNE MAISON, dans le Village de St. Lin, côté du Sud de la Rivière de l'Acadian... AVIS.—Le sousigné a exercé pendant très longtemps la profession d'hôtelier...

UNE MAISON

UNE MAISON, dans le Village de St. Lin, côté du Sud de la Rivière de l'Acadian... AVIS.—Le sousigné a exercé pendant très longtemps la profession d'hôtelier...

UNE MAISON

UNE MAISON, dans le Village de St. Lin, côté du Sud de la Rivière de l'Acadian... AVIS.—Le sousigné a exercé pendant très longtemps la profession d'hôtelier...

UNE MAISON

UNE MAISON, dans le Village de St. Lin, côté du Sud de la Rivière de l'Acadian... AVIS.—Le sousigné a exercé pendant très longtemps la profession d'hôtelier...

UNE MAISON

UNE MAISON, dans le Village de St. Lin, côté du Sud de la Rivière de l'Acadian... AVIS.—Le sousigné a exercé pendant très longtemps la profession d'hôtelier...